



SOIRÉE D'ÉTUDE ANNUELLE DE L'IFA

Fiscalité par temps de crise : de la gestion des aides à la gestion des pertes Les grands principes fiscaux sous tension

par visioconférence le mercredi 4 novembre 2020 de 17h30 à 19h30

PROGRAMME

Avec la participation de :

- **Matt Andrew**, Directeur de la division traité fiscaux internationaux, prix de transfert et transactions financières de l'OCDE
- **Sabine Wahl**, Conseiller fiscal Senior, Secrétariat de l'OCDE
- **Philippe Martin**, Président de la section des travaux publics du Conseil d'Etat
- **Christophe Pourreau**, Directeur de la DLF
- **Gaël Perraud**, Sous-directeur de la sous-direction E de la DLF
- **Cyrille Dero**, Directeur Fiscal, Danone
- **Béatrice Deshayes**, Directrice Fiscale, LVMH
- **Nathalie Mognetti**, Directrice Fiscale, Total
- **Caroline Silberztein**, Baker & McKenzie, Associée
- **Vincent Agulhon**, Darrois Villey Maillot Brochier, Associé

ACTE ANORMAL DE GESTION / GESTION FISCALE DES AIDES

- Les multiples actions de solidarité ou de générosité des entreprises pendant la crise sanitaire et économique ont mis en relief le nouveau rôle de promotion de l'intérêt commun qu'elles s'approprient progressivement en abandonnant une vision exclusivement lucrative de leurs missions. Les intervenants s'interrogeront sur le traitement fiscal de ces actions.
- Les intervenants traiteront des nouvelles formes d'aide (solidarité envers l'« écosystème » de l'entreprise (fournisseurs/clients, filiales, salariés, etc.), solidarité envers les tiers proches ainsi que le public en général), de l'évolution du contexte juridique (loi PACTE, entreprises à mission / raison d'être).
- Seront notamment discutées l'appréciation de la générosité des entreprises au regard de l'acte anormal de gestion, les conditions d'accès au régime fiscal du mécénat ainsi que les forces et faiblesses comparatives du traitement fiscal français des actions de générosité des entreprises.

PRINCIPE DU PRIX DE PLEINE CONCURRENCE / GESTION FISCALE DES PERTES

Dogme de la fiscalité internationale, le principe du prix de pleine concurrence était déjà partiellement remis en cause par les travaux de l'OCDE avant la crise COVID, notamment dans les travaux autour du Pilier I. Le passage à une économie des pertes dans de nombreux secteurs d'activité va mettre ce principe sous tension et réactiver des questions qui ne sont pas nouvelles mais vont se poser avec beaucoup d'acuité dès 2020 et au titre des prochains exercices :

- Comment répartir la perte globale entre les sociétés d'un groupe multinational ?
- Les comparables : comment prévoir la probable dégradation de leur performance ? Peut-on corriger *a posteriori* ?
- Comment prendre en compte dans l'analyse prix de transfert les aides massives et multiformes octroyées localement par les Etats ?
- Comment prendre en compte les initiatives des entreprises en faveur du public dans la fixation des prix de transfert et l'appréciation d'un profit normatif ?

